



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien à la filière fruits et légumes

Question écrite n° 34581

Texte de la question

Mme Annie Chapelier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le soutien à la filière fruits et légumes durant la période de crise de la covid-19. La France est le troisième producteur de fruits et légumes au sein de l'Union européenne. Ces produits (y compris les pommes de terre) représentent, en valeur, 11 % de l'agriculture française, soit environ 8 milliards d'euros à la production. Depuis le mois de mars 2020, les producteurs sont mobilisés pour continuer à fournir aux Français une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, issus de l'agriculture conventionnelle et biologique. Dans le cadre du plan de relance, la filière fruits et légumes bénéficie de mesures visant à accélérer la transition agroécologique du système agricole et à assurer une meilleure reconnaissance des services rendus par l'agriculture. Ces mesures vont dans le bon sens. Cependant, les producteurs constatent une évolution inquiétante des ravageurs et maladies (pucerons, punaise diabolique, rouille grillagée, etc.) face à laquelle les solutions de lutte restent insuffisantes. Alors, dans ce contexte, elle lui demande quelles mesures spécifiques le Gouvernement entend mettre en œuvre dans le domaine de la protection contre les maladies et ravageurs, ainsi que pour limiter les distorsions de concurrence phytosanitaires face aux concurrents européens et extra-européens.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Chapelier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34581

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8838

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)